



Résiliation d'un site de vente

Par astrideetsebastienfleuris

Bonjour, nous somme Astride et Sébastien fleuristes, on a ouvert une boutique de fleur il y a 1 an et demi, nous avons souscrit un contrat avec un site de vente en ligne ou nous avons demandé la résiliation de notre contrat (AR envoyée en janvier et une en Mai 2025) il nous a répondu part mail que le nécessaire sera fat pour le 28 Juin mes toujours rien. que puis-je faire pour que sa s'arrêt définitivement?